



Dans quel(s) cas est-il impossible de choisir son FAI pour la fibre ?

Par **Balalow**, le 27/05/2024 à 22:50

Bonjour,

J'ai demandé par mail à mon syndic de copropriété d'ajouter à l'ordre du jour de l'assemblée générale le raccordement de la fibre dans l'immeuble (je comptais le faire juste après en recommandé).

On me répond que c'est déjà en cours et que l'immeuble va être raccordé prochainement. Je demande à quelle date et quel FAI a été choisi, on me répond qu'on me communiquera la date quand elle sera connue et que le fournisseur est Orange car on ne peut pas choisir.

Sachant que j'habite Créteil qui fait partie des 106 communes de haut débit, je voulais savoir comment cela se fait qu'il n'y a qu'un seul FAI qui puisse raccorder notre immeuble ?

Aussi, pensez-vous que je doive quand même envoyer la lettre recommandée qui demande quand même d'ajouter la demande à l'ordre du jour ou est-ce que je peux leur faire confiance ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements

Par **Parisien420**, le 27/05/2024 à 23:24

Bonjour,

En général, c'est effectivement Orange qui déploie la fibre dans beaucoup de communes, et plus rarement c'est SFR. Bouygues et Free ne sont que co-opérateurs.

Donc il est possible qu'au début, vous n'ayez pas d'autre choix que de prendre un contrat Orange, le temps que les autres opérateurs puissent se raccorder au nouveau réseau de fibre optique.

Pour savoir exactement ce qu'il en est sur votre immeuble, vous pouvez aller sur le site de l'ARCEP : <https://www.arcep.fr/mes-demarches-et-services/consommateurs/fiches->

pratiques/comment-connaître-son-éligibilité-a-la-fibre-optique.html

où il est indiqué, entre autres choses :

[quote]Les opérateurs commerciaux qui proposent des abonnements sont libres d'implanter leur activité sur un territoire et de proposer aux consommateurs des offres commerciales à leur adresse. Il est donc normal qu'un consommateur n'ait pas toujours accès à son adresse à l'ensemble des offres proposées par les opérateurs commercialisant des abonnements à la fibre optique, y compris les quatre grands opérateurs nationaux (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR).

[/quote]

Par **coproleclos**, le **28/05/2024** à **09:38**

Bonjour,

La fibre met plusieurs mois, sinon plusieurs années, à arriver déjà sur le domaine public, donc dans votre rue. Ensuite c'est l'immeuble qui doit être raccordé à la condition qu'une convention soit signée par le syndic et l'opérateur après décision de l'AG. Un boîtier est installé dans l'immeuble à un endroit fixé par une proposition de l'installateur. Puis ce boîtier est alimenté.

C'est seulement ensuite que le syndic est avisé de l'opération avec la possibilité pour les résidents de se connecter au FAI de son choix.

Cette dernière opération est à vérifier car au début seul Orange permettait le choix. Les autres installateurs ne permettaient pas le choix du FAI.

Dans notre immeuble ça a débuté en 2016 avec l'accord de l'AG. La rue a été branchée fin 2023. Le boîtier est installé depuis février 2024. Et depuis on attend de pouvoir être connecté à la fibre.

Inscrivez-vous chez Orange pour être avisé de l'avancement des travaux. C'est ce que j'ai fait il y a 2 ans.

Au moment du branchement des apparts il faudra être vigilants car ce sont des sous-traitants des sous-traitants qui font le job. En clair on débranche l'un pour brancher l'autre.

Il faut donc être patient, très patient. Mais si le trottoir est branché, le délai devrait être plus que chez nous, une Métropole d'environ 350000 habitants.

Il est bon de savoir que l'AG n'a pas le droit de refuser l'arrivée de la fibre, ni qu'un bailleur le refuse à son locataire. C'est ce qu'on appelle le "droit à la prise" protégé par la loi.

Bon courage et bien à vous.

Par **coproleclos**, le **28/05/2024** à **09:49**

Rebonjour. Je complète mes propos par d'autres liens :

29/01/2024-GOUV-dispositif Cohésion Numérique des Territoires

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17118?xtor=EPR-100>

<https://www.60millions-mag.com/2022/09/21/fibre-optique-les-dessous-d-un-fiasco-tres-haut-debit>

<https://www.60millions-mag.com/2021/02/23/fibre-optique-le-grand-bazar-des-raccordements-18348>

<https://www.60millions-mag.com/2021/02/23/fibre-optique-les-8-questions-que-vous-vous-posez-18349>

<https://www.IRC.fr/dossiers/4578-n-642-l-utilisation-de-la-fibre-solutions-acteurs-services>

à suivre... Re bone lecture.

Par **coproleclos**, le **28/05/2024** à **09:51**

les derniers :

<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/copropriete/se-passe-l-installation-de-fibre-immeuble>

<https://www.baticopro.com/guides/fibre-optique-en-copropriete-demarches-cout-de-l-installation-aides>

Legavox de permet pas d'insérer trop de liens internet.

ReRe Bonne lecture. Ouf c'est fini...

Par **Balalow**, le **17/07/2024** à **11:44**

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos réponses très complètes !

Par **coproleclos**, le 17/07/2024 à 11:59

Bonjour,

C'est maintenant fait depuis 2 semaines à mon domicile. j'avais demandé à Orange de me brancher après avoir vu la pancarte signalant le raccordement de l'immeuble.

J'ai appris par un voisin que lui aussi venait de faire raccorder son appart : c'est SFR qui est venu le même jour que pour moi.

Donc n'importe quel FAI peut faire les raccordements à domicile en partant du boîtier Orange dans les parties communes.

Attention toutefois : certains boîtiers installés dans les parties communes ont des codes d'accès avec mot de passe, selon ce que m'a dit le technicien mandaté par Orange. A voir avec votre syndic éventuellement.

Bien à vous.

Par **Marck.ESP**, le 17/07/2024 à 12:24

Bonjour Coproleclos...

Voici ce que dit l'ARCEP

https://www.arcep.fr/installation_de_la_fibre_en_copropriete.

Par **coproleclos**, le 17/07/2024 à 15:45

Bonjour Marck.ESP,

Merci pour le lien que je connaissais, Parisien420 l'avait communiqué dès le 27 mai dernier.

En outre je m'étais inscrit chez Orange pour connaître où ils en étaient pour le déploiement de la fibre dans ma Métropole. Je recevais régulièrement l'info par courriel avec un plan qui indiquait la progression rue par rue.

Dans ma copro c'est moi qui avais, en 2016, permis, par convention, cette installation alors que j'étais le syndic coopératif de notre syndicat. Il aura fallu 8 ans pour voir arriver cette technologie.

Pour rappel je viens d'avoir ce lundi la mise à jour d'un gros logiciel de montage vidéo qui mettait environ 3 heures pour faire le job ; avec la fibre ça a mis quelques minutes. J'étais scotché par la vitesse par rapport à l'ADSL que j'avais précédemment. C'est vraiment super.

Bien à vous sous le soleil.

Je complète par une nouvelle info :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/fin-du-reseau-de-cuivre-vous-etes-peut-etre-concernes-informez-vous>

Par **Marck.ESP**, le **17/07/2024** à **19:21**

Merci, je connais également, faisant partie du SIEA en tant que délégué de ma commune.

Pour la vraie fin du cuivre on a encore de temps devant nous !

@plus